

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur:** J'hésite à interrompre l'honorable député qui, je le sais, reprendra vigoureusement son intervention à 8 heures ce soir mais, pour le moment, conformément à l'article 40 du Règlement, et à nos procédures révisées pour ce mois-ci concernant les heures supplémentaires de séance, nous allons passer au débat d'ajournement.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—L'HÔPITAL DEER LODGE—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES POURPARLERS AVEC LE MANITOBA RELATIFS À LA CESSION

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, des rapports contradictoires ont parus récemment dans le *Free Press* de Winnipeg concernant l'hôpital des anciens combattants Deer Lodge. Ces nouvelles concernant la cession possible de l'hôpital Deer Lodge par le gouvernement fédéral à la province du Manitoba n'ont eu pour résultat que d'accroître la confusion et l'inquiétude des anciens combattants et des employés de cet hôpital. Les rapports contradictoires sur l'hôpital Deer Lodge ne répondent en rien aux graves préoccupations des anciens combattants, des organisations d'anciens combattants et des employés de l'institution. J'estime qu'il y a bien trop de questions qui n'ont pas reçu de réponse de la part du gouvernement concernant l'avenir de l'hôpital Deer Lodge, depuis qu'on laisse traîner en longueur les négociations.

● (1800)

Du point de vue des anciens combattants, il y a des questions aussi importantes que la qualité des soins médicaux si le Manitoba prenait en charge l'hôpital, soit la priorité à accorder aux anciens combattants à l'hôpital et les soins spéciaux à continuer de leur prodiguer. Du point de vue des employés, il s'agit de régler des questions telles que les pensions de retraite du personnel, la sécurité de l'emploi, les salaires et le nombre d'employés.

Au sujet de l'hôpital Deer Lodge, je demande, si le gouvernement fédéral et le Manitoba tombent d'accord, que l'entente ne soit pas signée sur-le-champ. L'accord devrait être renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants qui pourra examiner à fond toutes les préoccupations des anciens combattants et des employés. Je suis persuadé que les associations d'anciens combattants, notamment la Légion royale canadienne, les Anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'aviation, et d'autres, ont des inquiétudes et des recommandations à formuler sur l'avenir de Deer Lodge. Je suis persuadé que le syndicat des employés à Deer Lodge voudrait faire des instances au nom des employés. L'accord ne peut être signé tant que des accommodements satisfaisants n'auront pas été pris dans l'intérêt bien compris des anciens combattants et des employés de l'hôpital Deer Lodge.

## L'ajournement

Le renvoi de la question au comité permanent des affaires des anciens combattants fournirait aux intéressés l'occasion d'exprimer leurs idées et leurs inquiétudes au sujet de questions telles que la qualité des soins médicaux une fois que les gouvernements provinciaux auront pris en charge les hôpitaux d'anciens combattants.

Le 28 février dernier, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) disait à la Chambre à propos de la cession des hôpitaux aux provinces:

Jusqu'ici les transferts ont bien réussi et nous sommes relativement satisfaits des soins donnés aux anciens combattants. C'est l'impression que nous en donnent aussi les anciens combattants et leurs propres associations.

Si tel est le cas, je me demande pourquoi tous les députés ont reçu une lettre de la Veterans' Rights Association de la Colombie-Britannique dans laquelle on exprime des inquiétudes sérieuses concernant l'ancien hôpital des vétérans à Victoria? Je voudrais consigner au compte rendu le contenu de cette lettre adressée à tous les parlementaires et qui se lit ainsi:

Au nom de nos membres, nous aimerions vous faire part des problèmes auxquels les anciens combattants de l'Île de Vancouver doivent faire face à cause de l'administration de l'ancien hôpital des vétérans de Victoria.

Nous pouvons vous assurer que si jamais l'administration de l'hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants de votre région est cédée au gouvernement provincial ou local, vos commettants qui sont des anciens combattants recevront des soins inférieurs et seront privés des droits qui leur sont reconnus par la charte des anciens combattants.

Veillez nous croire lorsque nous disons que les assurances données par le gouvernement fédéral ne valent pas un liard.

La prise en charge de l'hôpital a été faite ici dans une atmosphère de duperie et une absence totale de sollicitude et de compréhension, surtout de la part du ministre des Affaires des anciens combattants et de son sous-ministre.

Permettez-nous de vous rappeler que les anciens combattants n'ont pas perdu l'esprit de camaraderie et le sens du devoir qu'ils ont gagnés dans le feu de la guerre, même si on les considère comme une infime minorité et si nous vivons maintenant à une époque où le nombre et l'influence politique, les groupes d'intérêts égoïstes, le sensationnalisme et le scandale font taire la voix timide de ceux qui ont servi leur pays fidèlement et dans l'abnégation.

Par conséquent, à la réunion générale, notre association a adopté les résolutions suivantes, que nous vous demandons d'appuyer:

- A. Que le gouvernement du Canada doit garantir le respect uniforme des règlements sur le traitement des anciens combattants dans tout le Canada;
- B. Que le gouvernement du Canada doit réitérer son attachement à la charte des droits des anciens combattants.
- C. Que le gouvernement de la Colombie-Britannique applique le Règlement en matière de traitements comme s'il y était tenu de par la loi;
- D. Que le Canada et la Colombie-Britannique négocient de nouveau la convention aux fins de réaliser les buts de la convention; et
- E. Que les anciens combattants aient notamment une plus importante représentation au sein des conseils d'administration des hôpitaux, et non pas simplement une représentation symbolique.

C'est M. F. C. P. Foy, directeur exécutif de la Veterans' Rights Association de la Colombie-Britannique, qui a signé cette lettre. Celle-ci fait état de tous les sujets dont s'inquiètent les anciens combattants de la région que dessert l'hôpital Deer Lodge. Nous pourrions écarter ces problèmes si nous saisissons de toute la question le comité permanent des affaires des anciens combattants, une fois que la convention aura été négociée. Sauf erreur, les sections du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario de la Légion royale canadienne ont éprouvé les mêmes inquiétudes lorsqu'elles ont adopté une résolution en juin 1975 pour s'opposer à la cession de l'hôpital Deer Lodge au gouvernement du Manitoba.